

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1830

présenté par

M. Charles de Courson, M. Clément, M. Falorni et M. Lassalle

-----

**ARTICLE 11**

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Cette modalité de vente doit concerner plusieurs catégories de produits sans qu'aucune d'entre elles en fasse intégralement l'objet. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence. Il s'agit d'exclure les lots lourds de fruits et légumes, c'est-à-dire ceux pesant au moins 1,5kg, en cohérence avec la loi AGECE.